

Hôtel de ville  
5, av Marcel-Houël – BP 24  
69631 Vénissieux cedex  
tél. 04 72 21 44 44  
fax 04 72 21 44 77  
www.venissieux.fr

Aux abonnés du réseau de chaleur de  
Vénissieux

Dossier suivi par :  
Marie Josèphe OMER  
Direction du Patrimoine  
Poste 4459

Le 10 février 2017

N/Réf. : AV/MJO/CL/17/07/NB

Objet : Exercice de la  
compétence réseau de chaleur

Madame, Monsieur,

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a donné la compétence réseau de chaleur à la Métropole Grand Lyon. Elle avait confié la gestion à la Ville jusqu'au 31/12/2016 par convention. La Métropole a décidé d'en reprendre la gestion, elle exerce donc pleinement sa compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Porté par la Ville depuis des décennies, le réseau a été profondément rénové, optimisé dans un contrat de délégation moderne qui propose de nombreux outils pour une plus forte transparence auprès des abonnés et des usagers.

Si l'année 2015 était l'année du nouveau contrat, l'année 2016 a été l'année de tous les travaux et a marqué la concrétisation des ambitions de la Ville de Vénissieux pour un réseau de chaleur exemplaire qui allie la dimension écologique et sociale de la politique énergétique vénissienne.

Ce réseau avec son nouveau contrat a été primé par le trophée des Maires du Rhône en 2015, puis labellisé "éco réseau" par l'association AMORCE en 2016. Il est aussi une des fortes contributions à l'obtention par la ville du label Cit'ergie, plaçant Vénissieux dans le peloton de tête des 23 communes en France en 2016 pour leur plan climat-énergie.

L'année 2017 sera celle du déploiement des nouveaux outils d'information et de communication aux abonnés et usagers. Nous connaissons tous à Vénissieux comme ailleurs, l'importance du lien entre les réseaux primaires gérés par les collectivités, et les réseaux secondaires gérés par les abonnés, principalement bailleurs et syndics. Les événements lors du démarrage de la saison de chauffe ou même très récemment en ont confirmé l'importance. Pour que l'efficacité et la qualité du nouveau contrat mis en place avec la ville de Vénissieux se traduise en qualité de service public perçue par les usagers, il faut conforter ce lien.

.../...

De plus, l'année 2017 sera aussi l'année de la nouvelle extension du réseau de Vénissieux au Nord vers le secteur du Puisoz, jusqu'à son raccordement ensuite au réseau métropolitain. L'opportunité et la faisabilité sont démontrées, la délibération métropolitaine du 12 décembre 2016 en fixe le cadre, Vénissieux Energies a démontré sa capacité à réussir des chantiers ambitieux, il reste à réussir la planification du projet et le suivi des chantiers. Lors de l'extension du réseau en centre-ville, la Ville a beaucoup travaillé à l'anticipation et la communication autour des chantiers qui sont toujours perturbants pour les riverains. Désormais, c'est le rôle de la Métropole, et c'est un défi dont elle doit se donner les moyens.

Dans les discussions engagées avec Monsieur Gérard Collomb, Président de la Métropole Grand Lyon, la Ville avait proposé de prolonger cette convention de gestion jusqu'en 2020 pour faire bénéficier de l'expérience accumulée et poursuivre les relations avec vous, les abonnés ainsi que les usagers, notamment à travers le conseil de transparence et de surveillance du chauffage urbain.

Par le biais de cette convention, la Ville souhaitait définir les rôles de chacun pour donner de la lisibilité à la nouvelle organisation pour les usagers et abonnés, et confirmer la légitimité de la Ville à agir en complémentarité de la Métropole pour l'exercice de cette compétence.

La Métropole n'a pas souhaité redéfinir une convention avec la Ville tout en affirmant qu'elle associera la commune dans l'exercice de cette compétence.

Nous ne savons pas aujourd'hui quelle sera la place de la Ville dans l'organisation mise en place en 2017 par les services de la Métropole.

J'ai rappelé à Monsieur Gérard Collomb à quel point il était essentiel que la Métropole consacre les moyens nécessaires à la poursuite de l'engagement et du travail mené depuis des années pour un service public de proximité et de qualité.

Des atouts à ne pas négliger, à ne pas perdre et la Ville y sera particulièrement attentive.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Michèle PICARD

